

BGer 6B_850/2019 vom 26. September 2019

Bundesgericht, 2019-09-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_850_2019

FR: TF 6B_850/2019 du 26 septembre 2019

IT: TF 6B_850/2019 del 26 settembre 2019

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 2 juillet 2019, la Chambre pénale du Tribunal cantonal fribourgeois a déclaré irrecevable le recours formé par X._____ contre l'ordonnance de non-entrée en matière rendue le 20 mai 2019 par le Ministère public fribourgeois. Dite ordonnance faisait suite à la plainte pénale déposée par la prénommée le 7 avril précédent contre la greffière et la secrétaire de la Procureure A._____, la police de B._____ et de C._____, le Ministère public ainsi que l'Hôpital de D._____, réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM).

X._____ forme un recours en matière pénale au Tribunal fédéral contre l'arrêt précité.

E. 2

La partie qui saisit le Tribunal fédéral doit fournir une avance de frais d'un montant correspondant aux frais judiciaires présumés (art. 62 al. 1 LTF). Le juge instructeur fixe un délai approprié pour fournir l'avance de frais. Si le versement n'est pas fait dans ce délai, il fixe un délai supplémentaire. Si l'avance n'est pas versée dans ce second délai, le recours est irrecevable (art. 62 al. 3 LTF).

En l'espèce, le Tribunal fédéral a imparti à la recourante, par ordonnance du 22 juillet 2019, un délai échéant le 28 août 2019 pour s'acquitter d'une avance de frais de 800 francs. En l'absence de paiement dans le délai fixé, la recourante a été derechef invitée, par ordonnance du 3 septembre 2019, à verser l'avance de frais précitée jusqu'au 17 septembre 2019. La recourante n'a toutefois pas effectué le versement requis dans le second délai imparti à cet effet. Le recours doit ainsi être déclaré irrecevable conformément à l' art. 62 al. 3 LTF et selon la procédure simplifiée prévue à l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

E. 3

La recourante, qui succombe, supporte les frais judiciaires (cf. art. 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.